

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 5 Octobre 2020**

**Délibération N° : 20201005-07**

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe à temps non complet – 23 heures hebdomadaires -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 5 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/09/2020

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

AUDIER-MERLE Carine -- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique -- Nicolas TENOUX.

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à BOURCIER Florian – RIBOT Philippe a donné pouvoir à LACROIX Charles

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CERUTTI Chrystelle.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2011 portant création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 20 heures hebdomadaires,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe pour la gestion de la bibliothèque municipale multimédia à hauteur de 23 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe permanent à temps non complet, à raison de 23 h 00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 octobre 2020 :

Filière : culturelle

Cadre d'emploi : agents territoriaux du patrimoine

Grade : adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe

Effectif : 1

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé seront inscrits au budget général de la Commune 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

